

DECISION N° 01/CPM/2020

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en sa séance ordinaire du 27 mars 2020 par visioconférence, après analyse de l'impact de la crise du COVID-19 et de la chute des cours du pétrole brut sur les économies de la CEMAC, d'une part, et au regard des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, d'autre part, décide de :

1. Réviser à la baisse le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 25 points de base, soit de 3,50 % à 3,25 % ;
2. Réviser à la baisse de 100 points de base le Taux de la facilité de prêt marginal, soit de 6,00 % à 5,00 % ;
3. Porter les injections de liquidité de 240 milliards FCFA à 500 milliards de FCFA, et se rendre disponible à relever ce montant en cas de besoin ;
4. Elargir la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire ;
5. Revoir à la baisse les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC.

Par ailleurs, le CPM soutient les actions envisagées par le Gouvernement de la BEAC en vue : (i) d'assouplir les conditions d'émission des valeurs du Trésor (délais et calendriers d'émission) ; (ii) de s'assurer de l'approvisionnement des banques en quantités et en qualité suffisante des signes monétaires ; (iii) de porter aux instances compétentes la proposition de rééchelonner d'un (01) an le remboursement du capital des crédits consolidés de la Banque Centrale sur les Etats ; et (iv) d'inviter les fournisseurs des services de paiement à baisser les coûts des transactions de monnaie électronique et des moyens de paiement digitaux dans la CEMAC.

De même, le CPM rappelle que la BEAC a mis à la disposition de la BDEAC une ligne de financement de 90 milliards pour financer les projets d'investissements publics et l'invite à en faire usage.



En outre, le Comité de Politique Monétaire formule les recommandations suivantes :

I- Pour les Etats de la CEMAC :

1. Accélérer l'évaluation des effets de la pandémie du COVID-19 sur leurs perspectives économiques afin d'envisager, dans les meilleurs délais possibles, les mesures budgétaires et financières appropriées, notamment pour (i) identifier les mesures de soutien en faveur des entreprises qui seront affectées par la crise et (ii) aligner la gestion des finances publiques sur des prévisions actualisées et réalistes de recettes budgétaires ;
2. Solliciter l'appui financier de la Banque Mondiale et du FMI qui ont mis sur pied des programmes de soutien aux pays en développement exposés à la crise du Covid-19 de respectivement 14 milliards et 50 milliards de dollars.

II- Pour les Etablissements de Crédit :

1. Approvisionner suffisamment leurs clients en signes monétaires, notamment en s'assurant de la disponibilité et du bon fonctionnement de leur réseau, y compris les DAB/GAB ;
2. Garantir la fourniture de l'ensemble des services et renforcer les opérations des banques à distance ;
3. Revoir à la baisse les conditions des banques.

Cette Décision prend effet à compter de sa date de signature./-

Fait à Yaoundé, le 27 mars 2020

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI